



ÉTAT DES SERVICES PUBLICS ACCOMPLIS

LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CANDIDATS AU **CONCOURS INTERNE**

Joindre obligatoirement tout document justifiant de l'ancienneté du candidat ou de la candidate (arrêté et/ou contrat).

Concours :Inscription n° :

Mme M. Nom : Prénoms :

Né(e) le : __ / __ / ____ à

Téléphone :Courriel :

SITUATION ACTUELLE (1)

Vous êtes :
 Fonctionnaire
 Fonctionnaire stagiaire
 Contractuel de droit public
 Auxiliaire *
 Vacataire *

Dans la position suivante :
 En activité
 En détachement
 En congé parental
 En accomplissement du service national
 Autre (préciser) : _____

Dans quelle administration, établissement ou service ? (2) :

Fonctions exercées (2) :

Emploi (corps d'appartenance pour les fonctionnaires) :

Grade - Classe - Echelon :

Date de la nomination à l'emploi actuel :

Date de la titularisation (le cas échéant) :

* Date de fin de contrat (le cas échéant) :

(1) Cochez la case utile

(2) Ne pas utiliser de sigles ou abréviations. Indiquer la réponse en toutes lettres

SERVICES PUBLICS EFFECTIFS ACCOMPLIS DANS UNE ADMINISTRATION, UN SERVICE OU UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

PÉRIODE		ADMINISTRATION OU SERVICE	ADRESSE (VILLE - PAYS)	QUALITÉ (1)	GRADE	HEURES PAR MOIS (2)	DURÉE		
DU	AU						AN	MOIS	JOURS
Total au 1 ^{er} janvier de l'année du concours									

SERVICES PUBLICS EFFECTIFS ACCOMPLIS DANS UNE ADMINISTRATION OU UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC RELEVANT D'UNE COLLECTIVITÉ AUTRE QUE L'ÉTAT

PÉRIODE		ADMINISTRATION OU SERVICE	ADRESSE (VILLE - PAYS)	QUALITÉ (1)	GRADE	HEURES PAR MOIS (2)	DURÉE		
DU	AU						AN	MOIS	JOURS
Total au 1 ^{er} janvier de l'année du concours									

(1) Titulaire (préciser le grade) ou contractuel ou auxiliaire ou vacataire :

(2) En cas de temps partiel, préciser le nombre d'heures effectuées par mois

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur :

l'exactitude des informations figurant dans le présent état des services ;

avoir pris connaissance des sanctions pénales encourues par toute personne se livrant à de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. ». **Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende** » (Code pénal, art. 441-6).

L'administration se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des déclarations figurant dans ce dossier et l'authenticité des documents joints.

à , le / /

Signature du candidat ou de la candidate